

792
00786

54347

SUPERINTENDENCIA DE INDUSTRIA Y COMERCIO
DIVISIÓN DE NUEVAS CREACIONES

E. S. D.

SUPERINDUSTRIA Y COMERCIO
Radicación: 03039890 00000001 Folios: 2
Fecha (AMD): 2003-07-02 15:28:42
Trámite: 011 PCT-PATENT 379 FASE NACI 329 COMPLEMEN
Dependencia: 2020 DIVISION DE NUEVAS CREACIONES

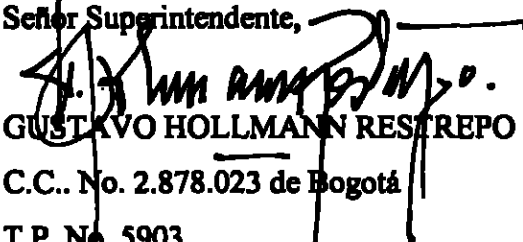
Re: Expediente No. 03 039890

Solicitud de patente PCT fase nacional

Titular: AVENTIS PHARMA S.A.

Yo, GUSTAVO HOLLMANN RESTREPO, vecino de Bogotá D.C., portador de la tarjeta profesional No. 5903, obrando como apoderado en este negocio, digo a usted que acompaño al presente memorial, para que sea agregado al expediente de la referencia, copia del Formato No. PCT/IB/304, en el cual consta la notificación relativa a la presentación o transmisión del documento de prioridad No. 00/14738, presentada en Francia el 15 de noviembre de 2000 y que ha servido de base para la reivindicación de prioridad de la solicitud internacional No. PCT/FR01/03559.

Señor Superintendente,


GUSTAVO HOLLMANN RESTREPO

C.C.. No. 2.878.023 de Bogotá

T.P. No. 5903

TRAITE DE COOPERATION EN MATIERE DE BREVETS

PCT

NOTIFICATION RELATIVE
A LA PRESENTATION OU A LA TRANSMISSION
DU DOCUMENT DE PRIORITE

(Instruction administrative 411 du PCT)

Expéditeur : le BUREAU INTERNATIONAL

Destinataire:

LOBJOIS, Françoise
AVENTIS PHARMA S.A.
Direction Brevets
20 avenue Raymond Aron
F-92165 ANTONY CEDEX
FRANCE

00787

Date d'expédition (jour/mois/année) 07 janvier 2002 (07.01.02)	
Référence du dossier du déposant ou du mandataire ST 00032	NOTIFICATION IMPORTANTE
Demande internationale no PCT/FR01/03559	Date du dépôt international (jour/mois/année) 14 novembre 2001 (14.11.01)
Date de publication internationale (jour/mois/année) Pas encore publiée	Date de priorité (jour/mois/année) 15 novembre 2000 (15.11.00)
Déposant AVENTIS PHARMA S.A.	

1. La date de réception (sauf lorsque les lettres "NR" figurent dans la colonne de droite) par le Bureau International du ou des documents de priorité correspondant à la ou aux demandes énumérées ci-après est notifiée au déposant. Sauf indication contraire consistant en un astérisque figurant à côté d'une date de réception, ou les lettres "NR", dans la colonne de droite, le document de priorité en question a été présenté ou transmis au Bureau International d'une manière conforme à la règle 17.1.a) ou b).
2. Ce formulaire met à jour et remplace toute notification relative à la présentation ou à la transmission du document de priorité qui a été envoyée précédemment.
3. Un astérisque(*) figurant à côté d'une date de réception dans la colonne de droite signale un document de priorité présenté ou transmis au Bureau International mais de manière non conforme à la règle 17.1.a) ou b). Dans ce cas, l'attention du déposant est appelée sur la règle 17.1.c) qui stipule qu'aucun office désigné ne peut décider de ne pas tenir compte de la revendication de priorité avant d'avoir donné au déposant la possibilité de remettre le document de priorité dans un délai raisonnable en l'espace.
4. Les lettres "NR" figurent dans la colonne de droite signalent un document de priorité que le Bureau International n'a pas reçu ou que le déposant n'a pas demandé à l'office récepteur de préparer et de transmettre au Bureau International, conformément à la règle 17.1.a) ou b), respectivement. Dans ce cas, l'attention du déposant est appelée sur la règle 17.1.c) qui stipule qu'aucun office désigné ne peut décider de ne pas tenir compte de la revendication de priorité avant d'avoir donné au déposant la possibilité de remettre le document de priorité dans un délai raisonnable en l'espace.

Date de priorité	Demande de priorité n°	Pays, office régional ou office récepteur selon le PCT	Date de réception du document de priorité
15 nove 2000 (15.11.00)	00/14738	FR	17 déce 2001 (17.12.01)

Bureau International de l'OMPI 34, chemin des Colombettes 1211 Genève 20, Suisse	Fonctionnaire autorisé: Philippe Bécamel
no de télécopieur (41-22) 740.14.35	no de téléphone (41-22) 338.83.88